

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-439 DU 15 SEPTEMBRE 1997

Chargeant Monsieur Théophile N'DA,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Administration Territoriale
(MISAT), de l'Intérim de Monsieur Moïse
MENSAH, Ministre des Finances pour
compter du 15 Septembre 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT ,

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU : Le Décret N° 96-128 du 9 Avril 1996, portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1^{ER} : Pour compter du 15 Septembre 1997, Monsieur Théophile N'DA Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale, est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Moïse MENSAH.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 SEPTEMBRE 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MISAT 4
SGG 4 Autres Ministères 20 - Départements 6 - JORB 1.